

Bon No: 003305549		1ere Gachée: 08:13 (1)		Date: 22/01/2026		reap190126090506		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 8.00 m3		référence commande(2):						Véhicule: M18 8x4 THIERRY	
client: 410620 chantier: 062001		EARL DE L'ARGONNE		12 RUE HAUTE 55270 12 rue haute 06.46.21.41.30 55270 Véry				THIERRY THIERRY	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
08:26						température: vitesse du vent: validité:		XL:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 	
code Béton NFB353A350		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XA2		Classe Chlorure CL 0,65	
								consistance(7) S3	
								Dmax 20	
ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XA2/XD3 S3 Dm20 CEM3 35									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE POMPE 28 SOUFFLET M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1